



TEXTE ADOPTE n° 494

« Petite loi »

---

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

21 octobre 2005

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'**accord** entre  
les Gouvernements de la République française, de la République  
fédérale d'**Allemagne**, du **Royaume-Uni** de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord et du Royaume des **Pays-Bas**,  
relatif à la coopération dans le domaine de la technologie de la  
**centrifugation.***

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros : 2555 et 2601.

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre les Gouvernements de la République française, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Royaume des Pays-Bas, relatif à la coopération dans le domaine de la technologie de la centrifugation, signé à Cardiff le 12 juillet 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 octobre 2005.*

*Le Président,*  
*Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

---

Texte adopté 494 – Accord Allemagne, Royaume-Uni, Irlande et Pays-Bas – technologie de la centrifugation

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2555.